

**27-06-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance spéciale tenue le 27 juin 2017, à 19h00, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Maire:	Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1:	Monsieur Gilbert Gauvin
Siège #2:	Monsieur Richard Fournier
Siège #3:	Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4:	Vacant
Siège #5:	Monsieur Normand St-Laurent
Absent:	
Siège #6:	Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire-suppléant déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission - Camion
4. Affaires nouvelles
  - a) Vente pour taxes
5. Questions de l'assemblée
6. Levée de la réunion

**112-17**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à affaires nouvelles: vente pour taxes.. Monsieur le maire-suppléant demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**113-17**

**Soumission - Camion**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été demandée à 3 concessionnaires pour l'achat d'un camion Ford F-150;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des 3 soumissions reçues, la directrice générale n'est pas en mesure de prendre une décision;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à prendre une consulte d'avocat pour vérifier si les soumissions sont conformes au devis afin que le conseil puisse prendre une décision éclairée. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**114-17**

**Vente pour taxes**

CONSIDÉRANT que lors de la vente publique des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier le 8 juin dernier, la municipalité est adjudicataire de la propriété située au 444 rue Principale;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de suivre les procédures conformément à la Loi;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à prendre une consulte d'avocat afin de connaître les procédures légales à suivre, étant donné la situation de l'ancienne propriétaire. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**115-17**

**Levée de la séance**

Proposé par Normand St-Laurent que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice général et sec.-très.

**Je, *Jean-Paul Bélanger, maire*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

